

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Verbundankerpatrone VPK-SF
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Industrie du bâtiment
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Adresse et Numéro de téléphone du fournisseur:**
KALM Befestigungssysteme
Marie-Curie-Straße 5
67661 Kaiserslautern
Allemagne
Tel.: +49 6301 32010-0
- **Personne chargée des informations sur les fiches de données de sécurité:**
Sécurité produit, E-Mail: info@kalm.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
KALM Befestigungssysteme, Tel.: +49 6301 32010-0 (pendant les heures d'ouverture régulières:
de 8 h à 16 h)

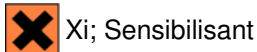
SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:** néant

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
diméthacrylate d'éthylène
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
peroxyde de dibenzoyl
- **Mentions de danger**
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2015

Nom du produit Verbundankerpatrone VPK-SF

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

- **2.3 Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été identifiés pour ce produit.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

- **Description** : Mélange des substances indiquées ci-après avec additifs inoffensifs.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 97-90-5 EINECS: 202-617-2 Numéro index: 607-114-00-5	diméthacrylate d'éthylène ☒ Xi R37; ☒ Xi R43 ⚠ Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	5 - 10%
CAS: 27813-02-1 EINECS: 248-666-3 Numéro index: 607-125-00-5	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol ☒ Xi R36; ☒ Xi R43 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	2,5 - 10%
CAS: 94-36-0 EINECS: 202-327-6 Numéro index: 617-008-00-0	peroxyde de dibenzoyl ☒ Xi R36; ☒ Xi R43; ☒ E R2-3; ☒ O R7 ⚠ Org. Perox. B, H241; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	< 2,5%
CAS: 872-50-4 EINECS: 212-828-1 Numéro index: 606-021-00-7	N-méthyl-2-pyrrolidone ☒ T Repr. Cat. 2 R61; ☒ Xi R36/37/38 ⚠ Repr. 1B, H360; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,1 - 1%

SVHC

872-50-4 | N-méthyl-2-pyrrolidone

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales** : Autoprotection du secouriste d'urgence.
- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau** :
Retirer immédiatement les vêtements contaminés.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux** :
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **après ingestion** :
EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2015

Nom du produit Verbundankerpatrone VPK-SF

(suite de la page 2)

Envoyer immédiatement chercher un médecin

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Manifestations allergiques
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Poudre d'extinction, CO₂, mousse ou l'eau pulvérisée
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** néant
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'incendie, des produits toxiques d'incinération comme e.g. peuvent être relargués.
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NO_x)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, par exemple manque d'oxygène, on peut s'attendre au développement d'autres produits de combustion toxiques.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement individuel de protection
Éloigner des personnes non-équipées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas évacuer dans les eaux ou les canalisations.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres sections** Néant.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.
- **Préventions contre incendie et explosion:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et emballages de stockage :** Stocker à un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** néant
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
- **Température maximale de stockage :** 25 °C.
- **Température minimale de stockage :** 5 °C.
- **Sensibilité aux radiations UV ou à la chaleur:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Classe de stockage :** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2015

Nom du produit Verbundankerpatrone VPK-SF

(suite de la page 3)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

872-50-4 N-méthyl-2-pyrrolidone (< 2,5%)

VME (France)	Valeur momentanée: 80 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 40 mg/m ³ , 10 ppm R1B, risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 80 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 40 mg/m ³ , 10 ppm Peau
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 80 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 40 mg/m ³ , 10 ppm D;

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

- Protection préventive de la peau par un onguent.
- Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire : non nécessaire.

Protection des mains :



Gants de protection contre les produits chimiques selon DIN EN 374 avec un étiquetage CE.

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

Ne pas porter de gants de protection plus long que nécessaire.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Temps de perméation des matériaux constituant les gants:

Épaisseur: 0,4 mm; Temps de percement: 480 min; Matériel: Nitrile; Perméation: niveau 6

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Les gants de protection pour les travaux de mécanique n'apportent pas de protection contre les produits chimiques.

Protection des yeux :



Lunette de protection avec protection sur le côté.

Protection du corps :



Vêtements de travail de protection

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2015

Nom du produit Verbundankerpatrone VPK-SF

(suite de la page 4)

· Mesures de gestion des risques

Les opérateurs doivent être formés de manière adéquate.

Le lieu de travail doit être inspecté régulièrement par un personnel compétent, par exemple le représentant de la sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

- | | |
|-----------------|---------------------|
| Forme : | liquide
morceaux |
| Couleur : | jaunâtre
gris |
| Odeur : | Proche de l'ester |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |
| valeur du pH: | Non déterminé. |

· Modification d'état

Point de fusion : Non déterminé.

Point d'ébullition : 240 °C

Point d'éclair : 110 °C

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

Température d'inflammation : 355 °C

Température de décomposition : 55 °C (SADT)

Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur à 20 °C: 0,1 hPa

Densité à 20 °C: 1,1-1,2 g/cm³ (Harz/Härter)

Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec eau : non ou peu miscible

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Jusqu'à présent, aucun danger résultant d'une réactivité du mélange n'a été identifié.

· 10.2 Stabilité chimique

· Conditions à éviter :

Avant la manipulation, le produit ne doit jamais être dilué ou mélangé avec d'autres produits chimiques, afin d'éviter tout effet néfaste sur les ingrédients actifs.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Neants, au cas d'usage et stockage conforme.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2015

Nom du produit Verbundankerpatrone VPK-SF

(suite de la page 5)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs DL50/CL50 déterminantes pour la classification :

Oral	ATE mix	> 5000 mg/kg (calculated)
Dermique	ATE mix	> 5000 mg/kg (calculated)
Inhalatoire	ATE mix vapour	> 5 mg/l (calculated)

Evaluation:

Basé sur les données disponibles les critères de classification des classes de danger de toxicité aiguë ne sont pas remplies.

Irritation au premier degré :

• **peau** : Pas d'effet d'irritation.

• **yeux** : Pas d'effet d'irritation.

• **Sensibilisation** : Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):

Sur la base des données disponibles les critères de classification des classes de danger STOT SE et STOT RE ne sont pas remplies.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

Based on the available data the classification criteria for hazard classes "CMR" are not fulfilled.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Evaluation:

Sur la base de données disponibles les critères de classification des classes de danger de toxicité aquatique aiguë ne sont pas remplies.

• **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'informations importantes disponibles.

Comportement dans des compartiments de l'environnement :

• **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT:

Ce mélange ne contient pas de substances qui correspondent critères aux PBT de REACH, annexe XIII.

vPvB:

Ce mélange ne contient pas de substances répondant au critères vPvB de REACH, Annexe XIII.

• **12.6 Autres effets néfastes** Aucun autre effet néfaste sur l'environnement n'est attendu.

12.7 Informations supplémentaire

• **Heavy metals and their compounds according Directive 2006/11/EC:** Néant

• **Adsorbable organic halogen compounds (AOX - DIN EN ISO 9562):**

Ne contient pas selon la formule des substances qui pourraient préjudicier le valeur AOX des eaux usées.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2015

Nom du produit Verbundankerpatrone VPK-SF

(suite de la page 6)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
 Opérations d'élimination appropriée selon la Directive 2008/98/EC sur les déchets: D 10
 Incinération à terre

· **Nomenclature européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 99	déchets non spécifiés ailleurs
20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No UN**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Polluant marin :** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :** Produit non dangereux pour le transport.

· **"Règlement type" de l'ONU:** -

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2015

Nom du produit Verbundankerpatrone VPK-SF

(suite de la page 7)

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent
- **Règlement en cas d'incident (96/82/EG - Seveso II):**
Cette substance/Ce mélange n'est pas sujet de l'ordonnance sur les accidents majeurs (liste des substances, Annexe I).
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

• Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
--

872-50-4 N-méthyl-2-pyrrolidone

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur nos connaissances actuelles, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

R2 Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R7 Peut provoquer un incendie.

- **Remarques pour formation.**

Pour plus d'informations concernant l'utilisation du produit se référer à la notice technique.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification utilise les informations pertinentes disponibles sur le mélange ou sur les substances contenues.

L'évaluation des informations disponibles dans le cadre de la classification se réfère aux formes et états d'agrégation dans lequel le mélange a été mis sur le marché et sera utilisé le plus probablement.

- **Contact pour information technique:** Monsieur Lodge

- **Acronymes et abréviations:**

PBT : Persistant, bioaccumulable, Toxic.
vPvB : très persistant, très bioaccumulable.
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2015

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2015

Nom du produit Verbundankerpatrone VPK-SF

(suite de la page 8)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Org. Perox. B: Organic Peroxides, Type B
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Repr. 1B: Reproductive toxicity, Hazard Category 1B
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

- **Les principales références bibliographiques et sources de données:** Néant.
- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR